
CLAUDIA RUIZ : Cette réunion est enregistrée. Bonjour, bonsoir, bienvenue à cet appel AFRALO mensuel en ce mercredi 2 décembre 2020 à 18 h 30 UTC.

Aujourd'hui, du côté français nous avons Abdeldjalil Bachar Bong, Haziz Hilali et du côté anglais nous avons Seun Ojedeji, [Inaudible], Bob [Ochieng], Ram Fudzulani, Chokri, Dave Kissoondoyal, Fatimata [Inaudible], [inaudible], Raymond [Macmata], Sarah Kiden, Tijani Ben Jemaa, et Franklin Rousseau.

Du personnel nous avons Silvia Vivanco, Yaovi Atahoun et moi-même Claudia Ruiz, je m'occupe de la gestion de l'appel. Nos interprètes sont Camilla et Isabelle.

Je vous rappelle que nous avons également une transcription en temps réel. Je vais mettre le lien dans le chat pour que vous puissiez suivre.

Merci beaucoup. Et je vous rappelle à tous de bien donner votre nom lorsque vous prenez la parole de manière à ce que les interprètes puissent vous identifier sur l'autre canal et n'oubliez pas d'éteindre votre micro lorsque vous ne parlez pas de manière à éviter toute interférence.

Merci beaucoup et je passe la parole à Seun.

SEUN OJEDEJI : Merci beaucoup Claudia. Bonjour à tous, bonsoir. Bonsoir à Moustapha dans cette région. J'espère que tout le monde va bien et est en bonne santé.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Il s'agit du dernier appel de l'année. Une année 2020 qui a été très intéressante et certes un peu compliquée. J'espère que vous pourrez profiter de ce qui reste de l'année, et j'en profite également pour vous présenter l'emploi du temps de cette réunion et vous demander si vous avez des commentaires ou des suggestions d'ajouts à cet emploi du temps, à cet ordre du jour.

C'est bon ? Est-ce que le personnel pourrait faire défiler l'ordre du jour ?

Voilà donc c'est notre ordre du jour préliminaire, puisque personne ne lève la main et que personne ne se manifeste et bien nous allons adopter cet emploi du temps et passer au point suivant.

Il s'agit donc des points de travail. Je passe la parole au personnel.

SILVIA VIVANCO :

Oui, bonjour. Je crois qu'il n'y a pas de point de travail. Il n'y en a qu'un qui était de prévoir un appel pour les ambassadeurs d'ATLAS 3 pour l'engagement. Et cela a déjà été fait.

SEUN OJEDEJI :

Merci Silvia. Par rapport à cet appel pour l'engagement en Afrique, peut-être que Silvia on pourrait savoir quelle est la date définitive qui a été fixée.

SILVIA VIVANCO :

Oui, tout à fait. Il y aura un appel demain pour parler de la mise en œuvre de l'exercice 2021 par rapport au plan AFRALO et donc cet appel

est prévu pour 19 h UTC. Et vous avez déjà ce lien sur votre emploi du temps.

SEUN OJEDEJI :

Merci beaucoup Silvia. Et donc vous êtes les bienvenus si vous souhaitez vous joindre à cet appel demain.

Et n'hésitez pas à venir avec vos idées pour améliorer et mieux mettre en œuvre notre plan d'engagement pour l'Afrique.

Ensuite passons au point suivant, donc les commentaires publics. Il n'y en a qu'un qui est ouvert, celui de l'IFR et il sera terminé à 11 ce soir, donc il ne reste que quelques heures pour ceux qui souhaitent envoyer des commentaires. Il vous reste donc 4 heures environ.

Et enfin, mais pas des moindres, il y a la recommandation pour la stratégie et la mise en œuvre. Donc n'hésitez pas à faire vos commentaires sur celui-ci également. Donc il s'agit du service de noms racine stratégie et mise en œuvre. S'il y a des personnes qui souhaitent faire une déclaration ou apporter leur soutien en tant que membre d'AFRALO, et bien n'hésitez pas à vous adresser à nous sur la liste de diffusion AFRIDISCUSS et nous pourrons ensuite procéder comme nous le déciderons.

Nous sommes prêts à appuyer toute déclaration, toute proposition, ce qui nous sera envoyé, donc aux dirigeants d'AFRALO, donc nous prendrons en considération vos commentaires. Donc n'hésitez pas si vous souhaitez le faire dans le cadre de ces commentaires publics donc.

Puisque je n'entends personne et que je ne vois pas de main levée, nous allons donc passer au point suivant. Et je vous rappelle les ressources At-Large en termes de politiques que nous avons. Vous savez que dans le cadre de cette question nous avons l'atelier sur le renforcement des capacités, atelier At-Large. Nous avons les avis et les commentaires sur les politiques des points de vue de l'ALAC. Tout est sur le site web.

Par rapport aux commentaires publics, ceux sur lesquels l'ALAC se concentre actuellement et bien il y en a deux, les recommandations pour la stratégie et la mise en œuvre des noms racines. Il y a le CPWG qui s'y [inaudible], le statut n'a pas encore été défini et l'avis de l'ALAC au conseil d'administration sur les procédures ultérieures et sur le rapport final du PDP, même chose, cela fait partie des commentaires publics sur lesquels l'ALAC se penche actuellement.

Sans plus attendre, à moins qu'il y ait des commentaires à ce que je viens de dire, et bien j'aimerais passer au point suivant à l'ordre du jour. Je ne vois pas de main levée, je n'entends personne, donc nous allons passer au point suivant, les rapports.

Et, comme d'habitude, je vais demander à Pierre, qui est vice-président de GSE pour l'Afrique, de nous le présenter. Et merci à Pierre et à son équipe d'être avec nous comme d'habitude pour nous faire un point sur le travail de cette équipe et le soutien apporté à AFRALO.

Donc Pierre, Yaovi, qui veut prendre la parole ?

YAOVI ATAHOUN :

Merci Seun. Pierre ne peut pas être avec nous mais j'ai avec moi Bob Otchieng, mon collègue, et ce que nous aimerions vous dire, c'est qu'il y

a deux activités en termes d'engagement ou de relations avec les parties prenantes.

Au cours du mois de novembre, il y a eu un webinaire aux Comores, et par ailleurs il semblerait que ce groupe s'intéresse à notre travail. Et donc il souhaite contribuer et participer au travail de la région. Il y a eu un groupe du centre de l'Afrique et un autre groupe. Nous avons participé à différentes sessions, nous avons également soutenu ces deux manifestations financièrement.

Par ailleurs, il y a eu le forum du DNS du Bénin qui a été organisé par un groupe d'association au Bénin et nous avons des participants d'autres pays également qui étaient invités. C'était la sixième édition de ce forum. Il y a eu un rapport qui a été fait. Certains membres d'AfriNIC travaillent sur le DNS et sur l'utilisation malveillante, et donc si vous vous rendez sur le site web vous pouvez avoir davantage d'informations là-dessus.

En ce qui concerne la communauté des affaires, nous avons l'alliance sur les technologies en Afrique et nous avons participé à leur manifestation. Il y en a une qui est actuellement en cours à Nairobi et il y a d'autres manifestations régionales dirigées par [inaudible].

Bob peut vous donner davantage d'informations si ceci vous intéresse, donc je lui passe la parole.

BOB :

Merci Yaovi. J'espère que vous m'entendez bien. Cette semaine nous avons ce qu'on appelle un cours magistral sur l'interconnexion entre les noms de domaine, les marques de commerce et la propriété

intellectuelle. Ceci est effectué conjointement à une manifestation qui a été mise en place par des juristes. Donc il s'agit d'un écosystème de startups dans le domaine juridique qui rassemble différents juristes de toute l'Afrique pour parler de technologie.

Donc la discussion porte sur la législation, sur l'application d'instruments juridiques dans le domaine de la technologie. L'idée c'est qu'il y a un lien entre les noms de domaine, dont on parle beaucoup, mais dont on parle peu dans le domaine juridique. Donc l'idée c'est vraiment de rassembler ces juristes de manière à ce qu'ils comprennent mieux ce qu'il se passe dans le domaine des noms de domaine, en termes de processus et ce qui peut intéresser différentes entités concernées.

Donc c'est demain à 11 h UTC, nous avons un [inaudible] de 50 minutes, et vous êtes tous invités. Je mettrai le lien dans la salle.

Je vous repasse la parole Yaovi.

YAOVI ATAHOUN : Oui, donc c'est exactement ça. Et je passe la parole à Seun. C'est tout ce que nous avons pour notre point.

SEUN OJEDEJI : Très bien, merci. Donc nous passons maintenant au point suivant. Est-ce que nous avons Paul peut-être avec nous ou [Aziz] ?

CLAUDIA RUIZ : Seun, non, aucun des deux n'est connecté à cet appel il semble.

SEUN OJEDEJI : Oui, d'accord, donc Yaovi et [Aziz] en fait étaient censés nous informer de l'ICANN 69 également, ça fait toujours partie de notre ordre du jour. S'ils ne sont pas connectés à l'appel, tant pis.

Mais pour ce qui est des aspects techniques je sais qu'il y avait une activité de [NIRA], donc l'autorité de registre internet du Nigéria. Ils sont responsables du .NG. Je sais qu'il y avait une série de séminaires en ligne qui allaient se tenir, coordonnés par l'ICANN et NIRA au sujet du DNS. Donc c'était une formation.

Je le dis moi-même au moins pour que vous le sachiez. Moi, je suis [inaudible]. Peut-être que pour le prochain appel Yaovi pourra contacter [Aziz] pour être sûr qu'il soit disponible pour notre prochain appel mensuel.

Ceci étant, nous allons passer au point suivant à l'ordre du jour, activités récentes et à venir de l'ALAC pour le point 4. Sarah, Dave et Abdulkarim étaient responsables de ce point-là. Qui souhaite le présenter ?

Vous m'entendez ? C'est Seun.

CLAUDIA RUIZ : Oui Seun, je confirme, on vous entend. D'ailleurs, Sarah, Abdulkarim et Dave sont tous les trois connectés à l'appel.

SEUN OJEDEJI : D'accord, est-ce que l'un d'entre eux pourrait nous informer des activités récentes et à venir de l'ALAC. Abdulkarim ? Vous avez la parole.

ABDULKARIM OLOYEDE: Vous m'entendez ?

SEUN OJEDEJI : Oui.

ABDULKARIM OLOYEDE : Merci. Bien, en ce qui concerne les activités de l'ALAC, je pense qu'il faudrait commencer par la réunion de l'ALAC de ce mois où un appel a été lancé pour trouver des volontaires pour différents postes qui sont à pourvoir, l'un pour le programme de mentorat, pour le comité de sélection des boursiers et d'autres sélections qui sont en cours en ce moment.

Nous avons également eu une réunion de l'équipe de dirigeants ALT+ qui s'est tenue le 19 novembre.

Il n'y a pas énormément de travail en cours en ce moment. On accompagne ce qu'il se passe. Voilà les mises à jour que j'ai partagées de mon côté.

SEUN OJEDEJI : Donc Sarah ou Dave, est-ce que vous avez des ajouts. Oui, Sarah vous avez la parole.

SARAH KIDEN : Bonjour à tous. J'ajouterais tout simplement que le rapport final de mobilisation des ALS a été publié. Il y a eu une extension qui a été accordée aux RALO pour pouvoir s'exprimer à ce sujet et il me semble qu'AFRALO avait des suggestions à faire qui ont déjà été intégrées, et

donc le rapport final a été remis à l'ALAC. Merci. Donc le rapport sera publié sous peu pour tout le reste.

SEUN OJEDEJI : Merci Sarah. Tijani, je vois que vous levez la main, vous avez la parole.

TIJANI BEN JEMAA : Merci Seun. J'ai vu l'email concernant la présentation du rapport final de l'équipe de travail de mobilisation des ALS, lorsque j'ai ouvert le fichier du rapport, j'ai vu que sous le titre concernant les statuts constitutifs, à l'amendement aux statuts constitutifs fait toujours l'objet de discussion au sein de l'équipe de direction de l'ICANN et sera présenté à l'ALAC par la suite. Donc j'ai demandé s'il était approprié d'approuver le rapport sans avoir une idée de quel serait l'amendement proposé aux statuts constitutifs. Donc c'est ça ma question, en général, on ne devrait pas consulter le conseil avant que l'ALAC n'approuve la proposition d'amendement aux statuts constitutifs ? Si l'ALAC n'est pas d'accord avec les changements proposés par l'équipe de travail et cela est remis au conseil et que le conseil l'approuve, cela encore une fois remis à l'ALAC et à ce moment-là l'ALAC ne pourra pas les rejeter. C'est ce que je pense.

Donc on devrait d'abord faire en sorte que l'ALAC approuve tous les changements de statuts constitutifs puis on les enverra au conseil et à ce moment le conseil nous dira c'est bon ou pas.

Merci.

ABDULKARIM OLOYEDE : Si vous permettez, je voudrais rebondir là-dessus.

SEUN OJEDEJI : Allez-y.

ABDULKARIM OLOYEDE : Je suis tout à fait d'accord avec la suggestion de Tijani. J'y rajouterais que le rapport a été présenté pour que l'on en vote à présent, et si je ne me trompe c'est avant le 4 décembre qu'il faut le faire. Mais je suis d'accord avec Tijani, il semblerait qu'on met la charrue avant les bœufs et c'est définitivement une question que l'on devrait reconsidérer.

SEUN OJEDEJI : Fatimata vous avez la parole.

FATIMATA : Merci, merci à tous. Par rapport à cette question, je voudrais savoir quel est le processus habituel que l'on suit à l'ALAC, quel est le processus ordinaire. Est-ce que vous pourriez me le dire ? Merci.

SEUN OJEDEJI : Oui, je pense qu'il vaut mieux que les membres actuels de l'ALAC nous en informent. Mais d'après ma propre expérience, je pourrais ne pas être au courant des récentes modifications. Donc Sarah il vaut mieux que ce soit vous qui répondez à la question de Fatimata.

SARAH KIDEN : Merci. En fait je pense que les membres actuels de l'ALAC peuvent répondre mieux que moi. Je n'ai pas levé la main pour répondre à la question de Fatimata, mais comme on l'a fait dans le cadre des commentaires à la série précédente, je proposerais que si nous souhaitons faire des commentaires que ce soit vous, Seun, en tant que président, qui coordonnez notre travail, comme on l'a fait auparavant, pour envoyer notre position unie en tant que RALO. Merci.

SEUN OJEDEJI : Sarah, je pense que vous serez d'accord avec moi quand je dis que les membres actuels de l'ALAC peuvent répondre à la question de Fatimata, je pense que c'est ce que vous avez dit, les membres actuels de l'ALAC.

SARAH KIDEN : Oui.

SEUN OJEDEJI : Donc je vais mettre ma casquette d'ancien membre de l'ALAC pour répondre. Vu les autres processus à l'ICANN qui sont liés à des questions juridiques et aux statuts constitutifs, en général l'ALAC doit être consulté avant que la version finale préliminaire d'un document ne soit approuvée. Donc de fait, il faudrait que l'on précise s'il s'agit de l'étape ou du processus d'approbation initial d'une version préliminaire pour que le service juridique l'évalue et pour que ce soit ensuite représenté à l'ALAC ou autre. C'est ça qu'il faudrait que l'on nous précise. Il serait intéressant de le savoir cependant. Surtout étant donné que cela implique des changements aux statuts constitutifs. Donc il serait bon de le savoir.

Je vois quelques mains qui se sont levées, Abdulkarim d'abord puis Tijani.

ABDULKARIM OLOYEDE : Merci. Je voulais clarifier une question. Le document semblerait avoir été divisé en deux parties, il y a le rapport lui-même et puis il y a la partie qui est consacrée à l'amendement des statuts constitutifs. Donc ce que l'on voudrait est que l'on ratifie le rapport et puis qu'on reprenne la question de l'amendement des statuts constitutifs. Pour moi les deux devraient être abordés en même temps, c'était ça l'intérêt du rapport qui a été présenté.

Mais je pense que ça va être compliqué pour nous de pouvoir appuyer ce rapport sans savoir ce qu'impliquent les modifications aux statuts constitutifs.

Quant à la consultation avec le conseil juridique d'abord, c'est vrai qu'il faut consulter le service juridique d'abord. Mais mon problème avec ce processus est qu'il serait intéressant étant donné que si le service considère que c'est acceptable c'est bien, mais si l'ALAC dit non, on ne va pas soutenir ces amendements, on serait mal placés, on pourrait nous exiger d'appliquer ou d'approuver ce rapport parce que le service juridique l'a déjà approuvé et nous on a donné notre approbation préalable.

Je ne sais pas comment ça s'est passé auparavant, mais je suis d'accord avec Tijani. Et, finalement, les trois membres de l'ALAC doivent voter s'ils n'ont pas voté encore. Moi, je n'ai pas voté pour l'instant, je prévoyais de le faire ce soir. Donc il serait bien de recevoir vos

indications pour savoir dans quel sens la communauté voudrait que l'on vote, comment vous souhaitez que l'on vote.

SEUN OJEDEJI : Tijani vous avez la parole.

TIJANI BEN JEMAA : Vous m'entendez ?

SEUN OJEDEJI : Oui.

TIJANI BEN JEMAA : D'accord, merci. Ce que je voulais dire est que les amendements de statuts constitutifs qui avaient été proposés au départ ont été supprimés du rapport et tout ce qui est dit est qu'en ce moment le conseil discute de l'amendement aux statuts constitutifs et dès que cela aura été approuvé par le conseil, ce sera présenté à l'ALAC pour son approbation. Voilà ce qui est dit dans le rapport.

Je n'ai aucun problème, or, à mon avis, le changement des statuts constitutifs doit suivre tout le processus de mobilisation des ALS. Donc vous l'avez très bien dit, Seun, on ne peut pas approuver quelque chose qui ne serait pas approuvé ou acceptable pour le conseil juridique, mais il faut d'abord savoir quoi présenter au conseil et on ne sait pas ce qui a été présenté au conseil. C'est ça le problème.

SEUN OJEDEJI :

Merci Tijani et merci à tous. Ce que je suggère est qu'il serait bien pour les membres ALAC de la région de savoir si la question a également été soulevée avec l'ALAC, outre les commentaires d'AFRALO, qui devaient être faits aussi et qui seraient applicables, il faudrait voir si les membres et membres honoraires de l'ALAC pourraient également reprendre ces suggestions des membres ALAC des différentes régions. Donc les membres ALAC de la région devraient savoir quel est l'avis des autres membres et savoir ce qui est présenté et quel est l'avis des autres, et puis de reconsidérer la question et de décider de l'accepter ou pas.

Donc je vous propose ici à cet appel que l'on entame un processus pour en parler à l'équipe de direction de l'ALAC. Je demanderais au personnel de prendre note de cette action à suivre pour que le Président de l'ALAC soit informé de la question. Et j'imagine que nous serons en mesure de vous en informer d'ici la prochaine réunion.

Mais je n'imagine pas que ça aille être un processus de consultation public, ça ne va pas devenir un processus d'une telle ampleur, il me semble. Mais à moins que je reçoive d'autres propositions ou des objections à cette suggestion je pourrais l'accepter, mais je vois qu'il y en a qui lèvent la main.

Abdulkarim ?

ABDULKARIM OLOYEDE :

Oui, merci. Ce que j'allais dire c'est qu'il faudrait que l'on vote entre aujourd'hui et demain à la même heure pour savoir comment procéder. Nous allons voter un document, et bien je n'ai pas de problème à ce qu'il y ait un vote affirmatif, négatif ou d'abstention, mais il faudrait suivre la

volonté de la communauté, moi je n'ai pas d'opinion personnelle ou d'avis personnel. Mon avis personnel est qu'il ne faut pas en faire toute une histoire, ça va dépendre de ce que veut la communauté et donc il faudrait savoir ce que la communauté veut nous indiquer comme voie à suivre.

SEUN OJEDEJI :

Oui, j'aimerais clarifier quelque chose. Pour nous, AFRALO, à moins qu'on entende des membres que ce soit une question significative, et pour l'instant c'est une question procédurale, la partie la plus importante c'est que les points de la cession sont séparés. Et c'est ce qui est important, si c'est séparé, si le président de l'ALAC et les membres de l'ALAC pensent que c'est leur intention, le processus, et s'ils ne sont pas gênés par ces allées et venues et bien très bien.

Mais en tant que Communauté, je pense que ça ne doit pas être la ligne rouge, sauf si vous me dites qu'il y a une ligne rouge, sinon, comme je le disais, j'inclurais une remarque, un commentaire, avec le président de l'ALAC, mais pas nécessairement une déclaration AFRALO, une ligne rouge franche d'AFRALO. Sauf si je vois qu'il y a énormément de soutien par rapport à cette option.

Donc je ne sais pas si vous êtes pour une déclaration ou pas, mais c'est pour l'instant, je pense, notre point de vue. Et ce que je suggèrerais, c'est que tant que le contenu nous convient et que ça va, et bien je laisserais aux membres d'ALAC le soin de décider s'ils sont pour ou pas.

Ce que je suggèrerais personnellement c'est une coordination au sein des membres de l'ALAC, j'espère que c'est comme ça que ça se fait,

c'était le cas quand j'y étais, et donc je pense que les membres de l'ALAC coordonnent leur travail.

Je ne vois pas de main levée, je n'entends personne. Donc je pense que nous pouvons passer au point suivant.

Remmy ? Allez-y.

REMMY NWEKE :

Merci M. le Président. Étant donné ce que nous venons d'entendre sur ce point, qui va être soulevé auprès du président de l'ALAC, j'aimerais avoir une perspective un peu plus claire par rapport à AFRALO. Est-ce qu'il serait possible de chercher une extension de ce délai de vendredi ?

SEUN OJEDEJI :

Merci Remmy. Alors, ce à quoi je m'engage par rapport au président de l'ALAC c'est simplement d'envoyer une note. Comme je le disais, je ne dirai pas ou je ne demanderai pas d'extension de report de la date, je suggère simplement qu'il serait bon d'aller dans ce sens, sauf si j'entends vraiment un soutien très fort pour que nous procédions différemment.

Je vois que Fatimata est d'accord avec moi. Donc sauf si vraiment il y a une opinion très forte de ce groupe, et que vous souhaitez définir une ligne rouge, je pense que nous pouvons en rester là. L'intention ne serait pas de demander une clarification, nous avons déjà reçu cette clarification par rapport à l'intention sur la séparation des documents, mais ce que je suggère c'est que le président de l'ALAC soit informé et il est bon de travailler ensemble. Si l'ALAC a toujours le sentiment que les

choses doivent être faites ainsi, et bien je ne pense pas que cela pose réellement problème pour nous. Je pense que nous pouvons accepter cette situation.

Sur ce, nous allons passer au point suivant, nous avons passé pas mal de temps là-dessus, c'est une bonne chose d'ailleurs, mais nous allons donc passer maintenant au point suivant.

Donc mise à jour sur le NomCom. Est-ce que Hadia est avec nous ?

HADIA ELMINIAWI :

Oui, donc le Comité de Nomination pour 2021 a 9 postes ouverts à pourvoir. Il y en avait 3 pour le conseil d'administration de l'ICANN, chacun pour un mandat de 3 ans, un poste à pourvoir pour le conseil de la ccNSO pour trois ans, et trois postes à pourvoir avec un mandat de deux ans chacun pour l'ALAC : un pour l'Afrique, donc nous avons un siège pour l'Afrique pour 2021, et un siège pour l'Asie, l'Australie et le Pacifique. Et un poste pour l'Amérique latine et pour les Caraïbes. Ensuite il y a deux postes ouverts pour la GNSO qui sont d'un mandat de deux ans. Et ces deux sièges sont des sièges avec droit de vote, un siège pour la chambre des parties contractantes et un siège pour la chambre des parties non contractantes.

Ensuite, nous sommes en train de lancer la séance d'intégration du NomCom de 2021, ce sera la semaine prochaine. Il y aura trois séances le 9 et le 10 décembre. Chaque séance durera 5 heures.

Voilà, c'est tout ce que j'avais à dire, et merci beaucoup.

SEUN OJEDEJI : Merci Hadia. Merci pour cette mise à jour. Et donc pour ceux qui sont intéressés par ces sièges et bien n'hésitez pas à vous manifester ou à le mentionner à d'autres.

Y a-t-il des questions pour Hadia avant de passer ? Personne ne se manifeste... Oui, allez-y vous avez la parole Monsieur.

REMMY NWEKE : Est-ce que je peux dire quelque chose ? Merci M. le président, merci aussi Hadia pour ce rapport. Rapidement, il y a un certain nombre de postes qui seront à pourvoir en décembre, ou est-ce qu'il y a des postes qui seront à pourvoir en décembre.

HADIA ELMINIAWI : Excusez-moi j'entends très mal, le son n'est pas très clair, je ne sais pas si quelqu'un peut me dire ce qui a été dit ?

REMMY NWEKE : Est-ce que vous m'entendez ?

HADIA ELMINIAWI : Oui, on vous entend, mais ce n'est pas clair.

SEUN OJEDEJI : Oui, effectivement, je crois que Remmy a demandé s'il y avait des sièges à pourvoir à la fin de l'année.

HADIA ELMINIAWI : Non, en fait le NomCom fonctionne de la façon suivante : les sièges doivent être pourvus à l'AGM, d'ici la réunion générale de 2021, donc il y a un processus de candidature qui sera lancé. Nous n'avons pas encore décidé quand, mais ça devrait être au mois de janvier. Donc à ce moment-là les dossiers pourront être déposés pour ces sièges. Une fois que vous aurez envoyé votre dossier, ce sera donc le début du processus, il y aura une période qui se terminera pour recevoir ces dossiers. Ensuite on contactera les candidats pour les différents sièges.

Donc non, la réponse est non, il n'y a rien pour 2020 qui soit à pourvoir puisque 2020 va se terminer, mais donc tous les postes devront être pourvus d'ici l'assemblée générale de 2021.

SEUN OJEDEJI : Très bien. J'espère que cela aura été utile pour Remmy. Alors, nous allons passer au point suivant et bien sûr, comme je le disais, je sais que nous avons avec nous Léon. Peut-être qu'il souhaite intervenir.

LÉON SANCHEZ : Oui, bonjour Seun.

SEUN OJEDEJI : Allez-y Léon.

LÉON SANCHEZ : J'espère que vous m'entendez. Oui, comme d'habitude c'est un plaisir d'être avec vous pendant cette séance, et je suis désolé d'avoir raté la

dernière réunion, j'avais un autre engagement. Donc j'ai dû rater le dernier appel. Mais me voilà de retour.

Et je suis heureux de voir que vous avez une discussion intense sur le document de mobilisation des ALS, c'est un document important pour l'ALAC et la discussion est excellente.

J'aimerais également vous donner des informations sur les activités qui ont été mises en œuvre par le conseil d'administration hier, c'était le 30 novembre. Le conseil a voté l'approbation du rapport définitif de l'ATRT 3. Nous avons donc approuvé les 5 recommandations contenues dans ce rapport définitif de l'ATRT 3 avec 15 composantes qui intègrent ces recommandations.

Vous serez informés par notification très rapidement. Je crois qu'il y aura publication en fin de semaine ou début de semaine prochaine. Mais donc sachez que ceci est adopté et il me semblait qu'il était important que vous soyez au courant de cette approbation de rapport définitif, ou plutôt de l'approbation de ces recommandations du rapport définitif par le conseil.

Nous avons des membres de l'ATRT 3 qui viennent d'AFRALO, comme vous le savez, et je les remercie pour l'excellent travail qu'ils ont effectué. Je crois que c'était 18 mois d'activité et, bien sûr, il leur a fallu gérer les circonstances très compliquées auxquelles nous sommes confrontés dans le cadre de cette pandémie. Et donc je parle au nom du conseil lorsque je vous dis que nous sommes très reconnaissants à ces personnes pour tout le travail qui a été effectué pendant cette période difficile.

Donc encore une fois merci Seun de m'avoir permis de prendre la parole et je vais rester avec vous et continuer de suivre votre séance.

SEUN OJEDEJI :

Oui, bien sûr Léon, vous pouvez rester avec nous, c'est un vrai plaisir de vous avoir, n'hésitez surtout pas à continuer de nous écouter.

Nous passons maintenant au point suivant de l'ordre du jour. Donc il s'agit de la mise à jour sur l'acceptation universelle. Est-ce que nous avons avec nous quelqu'un de ce groupe ? Peut-être Abdulkarim ? Abdelmonem ? Malik ? Est-ce que vous êtes là ?

On n'a pas beaucoup de temps, donc je ne sais pas si [inaudible] est connecté à cet appel ? Abdulkarim allez-y si vous voulez le faire.

ABDULKARIM OLOYEDE :

En ce moment, en raison des restrictions de déplacement et des confinements, il n'y a pas énormément d'activités qui se tiennent mais nous avons coordonné nos activités avec nos communautés locales. Et nous avons également suivi l'évolution et les progrès pour voir comment mieux présenter ce qu'est l'acceptation universelle et où elle en est en ce moment.

En février je vais faire une présentation auprès de la société civile sur l'acceptation universelle. Donc voilà ma mise à jour. Merci.

SEUN OJEDEJI :

Merci Abdulkarim. Nous espérons que les ambassadeurs de l'acceptation universelle se connecteront à notre appel de sensibilisation

et de participation de demain pour présenter leurs activités dans le cadre du plan stratégique de sensibilisation et de participation pour l'exercice fiscal 2021.

Point suivant, on a donc une mise à jour sur l'équipe de travail des membres individuels. Donc Sarah, Caleb, Esther, Patricia ?

SARAH KIDEN :

Je crois qu'Esther et Caleb ne sont pas là. Donc je présenterai moi-même ce point-là et Seun si besoin vous pourrez ajouter ce que vous voudrez.

Les discussions au sein du groupe de travail avancent et en ce moment on discute des exigences pour pouvoir être admis comme membres individuels et on se pose la question de savoir si un membre [inaudible] devrait également pouvoir être un membre individuel de l'At-Large dans sa RALO. Et c'est une discussion qui dure depuis quelques semaines.

Si on voit quels seraient les fondements pour permettre à une personne d'être membre d'une ALS et être membre individuel, on verra donc par où passe le débat.

Et puis il y a également la question de la terminologie. On essaie de définir au sein du groupe de travail ce que cela implique d'être un membre individuel, un membre non affilié, on a différents termes, donc l'idée serait de tous les définir pour savoir quelles seraient les différences entre l'un et l'autre.

Et finalement nous sommes en train de travailler sur une ébauche du rapport que nous présenterions à l'ALAC dès qu'il sera prêt.

Merci.

CLAUDIA RUIZ : Merci. Seun, vous êtes là ?

SEUN OJEDEJI : Oui, merci Claudia. Est-ce qu'il y a quelqu'un d'autre qui souhaite nous informer d'autre chose ? Il n'y a pas de main levée donc il semblerait... HA Abdulkarim a levé la main. Vous avez la parole.

ABDULKARIM OLOYEDE : Ce n'est pas pour vous informer de quoi que ce soit, ce n'est pas une mise à jour, mais je voulais suggérer qu'en tant que communauté l'on se penche sur ce qu'AFRALO souhaiterait voir comme résultat de l'équipe de travail des membres individuels. On est sur le point de devoir prendre une décision et il serait bien de pouvoir passer de ce que nous considérons à ce que souhaite voir la communauté.

Merci.

SEUN OJEDEJI : Sarah, je vois que vous levez la main, allez-y.

SARAH KIDEN : Oui, je crois qu'on a un autre point à l'ordre du jour d'ailleurs qui portait sur les principes directeurs. Le groupe de travail est co-présidé par Isaac et Abdeldjalil qui ont travaillé sur cette question pour AFRALO, donc peut-être qu'ils pourraient répondre à la question.

SEUN OJEDEJI : Merci. Je ne suis pas sûr de ce à quoi Abdulkarim fait allusion. Personnellement je suis l'un des participants au sein de l'équipe de travail de mobilisation des membres individuels et il y a d'autres gens qui participent à ces appels et qui sont là aujourd'hui. Donc s'il y a d'autres questions que vous sentez, qui méritent notre attention en tant qu'AFRALO, faites-le-nous savoir.

Dès qu'on aura reçu ces contributions, on pourra le présenter comme une opinion de la communauté. J'espère avoir répondu à la remarque d'Abdulkarim.

On passe à la diapositive suivante à l'ordre du jour, qui est le point 4G : activités récentes et à venir d'AFRALO et des ALS. Y a-t-il des mises à jour à partager ?

En l'absence de main levée... Ah Michel, Michel vous avez la parole. Michel ? On ne vous entend pas.

CLAUDIA RUIZ : Oui, il est sur le canal français donc ça va prendre un moment pour que les interprètes puissent l'entendre.

INTERPRÈTE : Michel, c'est l'interprète qui parle, on ne vous entend pas. Donc vous avez la parole, si vous m'entendez vous pouvez allumer votre microphone.

SEUN OJEDEJI : D'accord, donc en attendant que Michel puisse résoudre son problème de connexion, je vais demander s'il y a d'autres membres qui souhaitent intervenir. Je ne vois pas de main levée, je n'entends pas de demande de parole, donc nous allons passer au point suivant à l'ordre du jour.

Le point numéro 5 : mises à jour et points à discussion. Les points à discussion comprennent le groupe de travail d'AFRALO sur la révision des principes opérationnels 2020. Donc on a Isaac et Abdeldjalil comme responsables, qui souhaite présenter ce point-là ? Abdeldjalil, vous avez la parole, ou Isaac, comme vous voulez. Isaac n'est pas connecté, donc Abdeldjalil vous avez la parole.

Je demande au personnel, Abdeldjalil est toujours là ou pas ?

CLAUDIA RUIZ : Oui, il est connecté au téléphone, attendez je vais vérifier.

SEUN OJEDEJI : Michel, est-ce que vous avez pu résoudre votre problème, vous levez toujours la main alors essayez de prendre la parole s'il vous plait.

CLAUDIA RUIZ : L'opératrice est en train de vérifier les deux lignes, ils sont tous les deux connectés au téléphone.

MICHEL TCHONANG LINZE : Est-ce que vous m'entendez Seun ? J'essaierai de parler en anglais. Merci de m'avoir cédé la parole. Je vous remercie tous de participer à cette réunion. Je suis content parce que c'est notre dernière réunion de

l'année, une année qui a été difficile pour nous tous. Espérons que l'année prochaine sera bien différente.

Mon ALS a prévu d'organiser une réunion le 18 et le 19 novembre. Donc si vous avez le temps, je pourrais vous envoyer une invitation pour que vous nous rejoigniez. Nous avons prévu de nous réunir en personne, bien sûr, mais cela a changé.

Voilà ma contribution. Merci.

SEUN OJEDEJI :

Merci Michel. Et merci de nous faire savoir également que votre ALS est en train d'organiser cet événement, nous vous souhaitons de grands succès. Tenez-nous au courant, si vous avez besoin d'aides, de soutiens, faites-le-nous savoir, si c'est quelque chose avec lequel nous pouvons vous aider, nous essaierons de le faire.

Raymond a également envoyé un message sur le chat et il disait au nom de l'équipe [EGFA], donc l'équipe ghanéenne, ils nous remerciaient d'avoir été une ALS, j'ai été moi-même invité à leur adresser un message, en tant que président d'AFRALO, leur séance était formidable, donc merci beaucoup de m'avoir invité à y participer Raymond. Vous passerez mes salutations à toute l'équipe.

S'il n'y a plus d'autres commentaires, nous allons passer au point suivant, à savoir mise en œuvre de notre plan stratégique de participation et de sensibilisation pour l'exercice fiscal 2021.

Donc première annonce, nous avons un nouveau co-président pour ce groupe en représentation de notre région. Vous vous souviendrez que

Fatimata était notre ancienne co-présidente, elle a énormément contribué d'ailleurs à la rédaction et à la mise en œuvre de ce plan stratégique pour l'exercice fiscal 2021. Nous la remercions énormément de toutes ses contributions au cours des années de travail. Nous regrettons de la voir partir. Mais nous sommes contents de l'avoir toujours parmi nous, au sein de notre communauté.

Nous allons désormais souhaiter la bienvenue à Bram, notre nouveau co-président de participation et de sensibilisation, il est membre de notre communauté, et nous savons qu'il fera un très bon travail. Nous le soutiendrons également définitivement, sans aucun doute. Et demain Bram nous présentera ses remarques et nous allons aborder la discussion de ce plan stratégique, de sensibilisation et d'engagement.

Donc je vous invite à venir participer à notre appel de demain et d'y contribuer avec vos idées. L'idée est d'avoir des échanges qui soient enrichissants, donc venez y participer pour voir ce qui est mis en œuvre aussi.

On passe au point suivant à l'ordre du jour qui porte sur le bulletin d'AFRALO, nous avons des mises à jour de Remmy. Vous avez la parole Remmy.

REMMY NWEKE : Vous m'entendez ?

SEUN OJEDEJI : Oui, on vous entend.

REMMY NWEKE :

Merci. Encore une fois, nous saluons la communauté pour cette opportunité qui nous est confiée de mettre au point un bulletin. Nous avons travaillé sur trois éditions différentes déjà. La communauté a bien répondu à cette initiative et les contributeurs sont également satisfaits des attentes vis-à-vis de leurs contributions.

Donc nous espérons qu'avant la fin de l'année un nouveau numéro pourra être publié. Pour ceux qui ont l'idée pour organiser un événement ou qui savent ce qu'il se passe au sein de la communauté, nous les invitons tous à nous envoyer un petit mot pour nous mettre au courant.

Vous pouvez m'envoyer un email, ou le dire sur la liste de diffusion d'AFRALO, mais comme ça on l'ajoutera à notre bulletin dans la partie des annonces.

Nous espérons pouvoir nous organiser pour avoir une colonne habituelle, comme celle du bureau du président de notre RALO pour pouvoir transmettre ce type de contenu.

On a toujours des délais à respecter, donc on était censés recevoir toutes ces informations avant le 3 décembre, mais je ne crois pas que ça va être le cas.

Mais nous ferons de notre mieux pour faire en sorte que ce dernier numéro de l'année soit publié avec les contributions de tout le monde, donc nous vous prions de nous transférer vos contributions. Merci.

SEUN OJEDEJI : Merci, merci pour ce rappel également. Je suis également un redevable de cette question. Donc le président contribuera à sa section sous peu.

Est-ce qu'on pourrait ajouter un point de travail, donc que Remmy... Alors peut-être qu'il serait bon d'envoyer une mise à jour à la liste de diffusion pour donner la date butoir d'envoi des propositions. Et puis il y aura besoin de réviser et de faire un calendrier définitif.

Donc je suggère que l'équipe du bulletin d'information travaille sur un calendrier et envoi la date butoir pour l'envoi du contenu.

REMMY NWEKE : Oui, nous allons essayer de le faire. Donc nous allons travailler sur le calendrier d'abord.

SEUN OJEDEJI : Très bien, merci. Donc voilà un point de travail pour l'équipe du bulletin d'information d'AFRALO, donc d'envoyer ces informations à la liste de diffusion.

Ensuite, point suivant à l'ordre du jour. Alors ce point, donc appel aux SO/AC, c'est un point de mise à jour ALAC. Si cela vous intéresse, et bien vous pouvez simplement répondre à cet appel.

Le point suivant, donc les demandes de financement pour les activités de sensibilisation des RALO pour l'exercice 2021. Donc c'est une opportunité pour les membres qui souhaitent organiser une activité de sensibilisation. Et donc il y a une opportunité d'envoi de demande. Vous avez un lien, je demande d'ailleurs au personnel de mettre ce lien dans le chat, c'est un lien vers la page des requêtes. Il y est fait référence au

processus et au titre de manifestation pour lesquelles vous pouvez demander un appui. Il y a des restrictions qui existent pour les rencontres en présentiel. Bien sûr, il y a une certaine souplesse également.

Donc allez consulter cette page qui a été envoyée dans le chat. Et n'hésitez pas donc à envoyer vos demandes. Et, surtout, agissez rapidement, si vous prévoyez quelque chose pour dans deux ou trois mois et bien il faut envoyer votre requête tout de suite. Et, normalement vous devriez avoir un suivi assez rapide suite à votre demande.

Je ne vois pas de main levée, je n'entends personne, donc je passe au point suivant, donc les questions d'adhésion à AFRALO. Je vais passer la parole à Abdeldjalil, j'espère qu'on va l'entendre. Allez-y Abdeldjalil, vous avez la parole.

ABDELDJALIL BACHAR BONG : Okay, merci beaucoup Seun de m'avoir accordé la parole. Concernant l'adhésion, nous avons reçu avec plaisir que l'ALAC a accredité deux ALS en Afrique, à savoir l'Internet Governance [inaudible] qui vient du Ghana, nous avons le grand plaisir d'accueillir ici [inaudible], Raymond, Jacob et [Sarah]. Et aussi la Tanzanie, nous avons la Tanzania Community Network, donc c'est un grand plaisir de les accueillir. Et aussi nous avons deux membres individuels, à savoir [inaudible] de la Tunisie, et [inaudible]. Donc nous vous souhaitons la bienvenue dans la grande famille d'AFRALO et nous [inaudible] de les soutenir et de leur souhaiter la bienvenue dans la grande famille.

Et actuellement, dans l'ensemble nous avons [inaudible] ALS.

Et aussi pour rebondir un peu sur ce qu'on a dit sur le point [inaudible], le staff a déjà envoyé l'enquête à tous les membres individuels pour qu'ils la remplissent avant le 4 décembre. C'est ce que je voulais ajouter.

Je vous remercie.

SEUN OJEDEJI :

Très bien, merci Abdeldjalil pour cette mise à jour. Et encore une fois le secrétariat l'a dit déjà, mais bienvenue aux nouveaux membres ALS. Donc [Inaudible] l'alliance Tanzania Community Network, nous serons très heureux de vous accueillir et nous vous encourageons à participer au sein d'AFRALO et au sein de l'ICANN en général.

Très bien, donc nous en sommes maintenant au point 7, je ne sais pas s'il y a des gens qui souhaitent réagir. Pas de main levée, personne ne parle, donc nous allons passer au point suivant, donc le point divers.

Ha, c'est le dernier point. Pardon Silvia, vous avez la parole.

SILVIA VIVANCO :

Merci Seun. Un petit rappel à tous que le personnel a envoyé le sondage mentionné par Abdeldjalil qui pose des questions importantes aux individus. Donc je vous conseille de bien consulter vos emails et de remplir votre sondage d'ici le 4 décembre, comme cela a été dit.

SEUN OJEDEJI : Très bien, merci beaucoup Silvia. Et nous avons peut-être d'autres mises à jour importantes. Et, comme le disait Silvia, surtout remplissez le questionnaire rapidement. Pastor Peters ?

PASTOR PETERS : Oui, bonjour, je suis désolé, je n'ai pas eu d'invitation pour cet appel, je crois qu'Abdulkarim m'a appelé alors que c'était pratiquement la dernière minute, mais j'ai une question pour le président.

Qu'avons-nous décidé par rapport au rapport sur la mobilisation des ALS ? J'aimerais bien savoir ce qui a été dit là-dessus, merci.

SEUN OJEDEJI : Oui, Pastor Peters, en ce qui concerne l'invitation, normalement c'est quelque chose qui est fait par At-Large Google, par le calendrier en fait, donc j'espère que ceci est ajouté à votre compte Google. Cela vous permet de recevoir ces invitations automatiquement. Peut-être que le personnel peut vous guider. Les informations sont maintenant dans le chat.

Par rapport à votre question, le rapport sur la mobilisation...

[L'interprète s'excuse, nous avons des interférences]

Donc il y a eu un processus, les commentaires ont été pris en considération. Et, tout à l'heure, pendant cet appel, nous avons parlé de cette question et nous avons parlé de la séparation des statuts et des changements aux statuts, à savoir : fallait-il donc que les statuts actuels soient mis en attente, etc. Et donc ma proposition, et personne ne s'y est opposée d'ailleurs, c'était de communiquer avec le président et de

suggérer que ce serait une bonne chose. Mais donc de ne pas s'exprimer en opposition au processus mais de suggérer tout simplement. L'idée c'est que le contenu du rapport en lui-même n'est pas impacté, mais le processus devrait être envoyé pour approbation dans le cadre des statuts.

Donc il y a un point de travail pour le président, qui devra faire un suivi auprès du président de l'ALAC, et donc le président d'AFRALO fera simplement une suggestion. Ce n'est pas une opposition au processus suivi par l'ALAC mais c'est une suggestion.

J'encourage également les membres de l'ALAC de cette région de soumettre leurs remarques aux dirigeants de l'ALAC également, parce qu'il est aussi important de dire que les membres de l'ALAC de leur région doivent s'exprimer. Je crois que c'est bien d'avoir un commentaire de notre groupe, mais que les membres de l'ALAC disent également qu'au niveau de leur région ils ont le même sentiment. Je crois qu'il est important d'avoir cette discussion.

Donc voilà un petit peu pour résumer la question de la mobilisation des ALS.

Par rapport au contenu des rapports, ce n'est pas quelque chose qui, pour nous, représente une ligne rouge qui aurait été franchie, c'est simplement une question de processus.

Voilà, j'espère que cela répond à votre question Pastor Peters. Pastor Peters ? Je ne l'entends pas.

PASTOR PETERS : Oui oui, je suis là, est-ce que vous m'entendez ?

SEUN OJEDEJI : Oui, allez-y.

PASTOR PETERS : Merci beaucoup pour cette clarification. Par rapport à l'email de Tijani, je voulais également exprimer ma préoccupation par rapport au processus qui a été adopté par Alan en ce qui concerne l'adoption du rapport sur les ALS.

Le plan, ou plutôt la méthode, par rapport à la non-adoption de ce qui a été recommandé, veut dire que l'ALAC va s'adresser au département juridique de l'ICANN, et pour moi c'est inquiétant parce que le département juridique n'était pas et ne fait pas partie du groupe de travail sur les ALS. Alors, certes, ils sont observateurs, mais ils ne peuvent pas agir après que l'ALAC ait étudié le rapport et l'a adopté, et avant qu'il soit envoyé à l'équipe juridique.

Donc, on est dans une situation où Alan est en train de discuter avec l'équipe juridique pour prendre en considération la légalité des travaux. Et ceci élimine le processus de circulation.

Alan, premièrement n'a pas le droit de prendre position au nom du groupe de travail. Donc c'est une question de processus. Je n'aime pas que certaines actions soient contournées de cette manière.

Donc je souhaite que cette préoccupation soit enregistrée et exprimée parce qu'à l'ICANN il ne faut qu'aucun des intérêts des différents acteurs ne soit oublié. Donc voilà pourquoi j'exprime ma préoccupation.

C'est quelque chose que j'ai déjà dit par le passé, avant cet appel. Je suis surpris parce que la procédure est toujours en cours, et c'est Alan qui s'en occupe et qui le fait.

Merci M. le Président.

SEUN OJEDEJI :

Merci. Donc si j'ai bien compris c'est à l'ALAC de s'exprimer maintenant, je ne sais pas si j'ai bien compris pourquoi Alan coordonne tout cela, mais j'essaierai de demander des clarifications auprès de la présidence de l'ALAC.

Il serait bien, bien sûr, s'il y avait des membres de l'équipe de travail, outre M. Pastor Peters, qui apportent des précisions à ce que vient de dire M. Peters. Je vois qu'Abdulkarim lève la main.

Je pensais qu'on aurait une décision positive, désolée de revenir à cet autre point à l'ordre du jour que soulève M. Peters, je vous cède la parole Abdulkarim pour y revenir, comme exception.

ABDULKARIM OLOYEDE :

Oui, je voulais demander aux membres d'AFRALO qui intègrent le groupe de travail de leur poser la question que vous leur avez posée. S'ils ont soutenu ce rapport, il faudrait que l'on discute avec les membres de l'ALAC pour voir ce qui leur avait été présenté pour qu'ils l'approuvent.

SEUN OJEDEJI : D'accord, y a-t-il d'autres membres de l'équipe de travail connecté à cet appel. Remmy ?

Oui ? Qui parle ?

NON IDENTIFIÉ : Moi, je ne fais pas partie de ce groupe de travail, donc j'ai vu le document mais je sentais qu'il n'était pas clair. Pourquoi cela devrait être fait maintenant et qu'on ne pouvait pas remettre la décision à plus tard ?

Donc voilà la question que je voulais savoir et pour laquelle je souhaitais que les membres de l'équipe de travail nous répondent.

SEUN OJEDEJI : Sarah, vous levez la main, vous avez la parole.

SARAH KIDEN : Oui, moi aussi j'ai été membre de cette équipe de travail. Je ne pense pas qu'il ait été approuvé au niveau de l'équipe de travail, le rapport avait déjà été envoyé à l'ALAC et c'est à ce moment-là que la séparation est apparue. L'équipe de travail avait déjà remis le document, ensemble avec tout le reste qui s'était déjà fait, avec les commentaires des RALO et tout ce qu'il s'était passé au niveau de l'ALAC. Merci.

SEUN OJEDEJI : D'accord, merci pour cette précision. J'espère que cela répondra à la question de Pastor Peters aussi.

Donc l'action à suivre est toujours là, il faudra que l'on conseille aux dirigeants de l'ALAC de proposer cet amendement des statuts constitutifs et le rapport en une seule présentation, une fois qu'on aura une idée plus claire de ce qu'implique cet amendement des statuts constitutifs. Mais c'est une recommandation, comme on l'a dit, et non pas une objection au contenu du rapport.

On n'a pas vraiment de position solide pour pouvoir adopter cette opposition, pourvu que les contenus du rapport lui-même ne se perdent pas.

Alors, je vais considérer qu'il n'y a pas d'autres divers, ou alors est-ce qu'il y a des divers ?

SILVIA VIVANCO : Seun, j'ai un divers à partager.

SEUN OJEDEJI : D'accord Silvia, allez-y.

SILVA VIVANCO : Donc mon AOB était de vous remercier, vous et chacun des membres d'avoir participé, étant donné qu'il s'agit du dernier appel mensuel de 2020, donc je voulais vous remercier tous d'avoir participé. Je voulais également remercier les collègues de l'équipe GSE de leur participation. Je voulais vous souhaiter un joyeux Noël, une bonne année, j'espère que 2021 sera bien meilleure pour nous tous. Donc ce sont les vœux de l'équipe du personnel ICANN. Merci.

SEUN OJEDEJI : Merci Silvia. J'avais prévu de prendre un petit moment à la fin de cet appel pour le faire, mais je suis en train de voir par texto si Alan peut se joindre à nous à cet appel pour préciser donc cette question de l'équipe de travail et de l'amendement aux statuts constitutifs. Donc je ne sais pas si quelqu'un d'autre pourrait entrer en contact avec lui ?

CLAUDIA RUIZ : Je viens d'admettre Alan dans la salle. Il va se joindre à nous, il est en train de se connecter maintenant.

SEUN OJEDEJI : Merci Claudia. D'accord, donc peut-être qu'il pourra nous expliquer cela et qu'il a d'autres informations à apporter à la discussion.

Alan, est-ce que vous pouvez prendre la parole ?

ALAN GREENBERG : Oui, pardon, vous m'avez donné la parole ?

SEUN OJEDEJI : Oui, Alan, merci de nous avoir rejoints, sur le coup, comme ça, mais bienvenue à notre appel et merci d'être là. Alors, la mise à jour rapide qu'on voudrait avoir de vous est quel est l'état des rapports ? On a vu une mise à jour du personnel sur un vote de l'ALAC sur un sujet ou un autre, et on a vu qu'il y avait des échanges au sujet des amendements aux statuts constitutifs, donc est-ce que vous pourriez nous informer de l'état du rapport en quelques minutes ?

ALAN GREENBERG :

Oui, avec plaisir. À l'exception des statuts constitutifs, le reste du rapport est prêt, il est finalisé, on a abordé les commentaires d'AFRALO et cela a été présenté à l'ALAC et, si je ne me trompe, Maureen compte tenir un vote là-dessus.

Comme je l'ai dit à nombre d'appels que nous avons déjà tenus, nous avons reçu des commentaires supplémentaires du bureau du conseil juridique au sujet des modifications proposées aux statuts constitutifs. Pour ceux qui font partie de l'équipe de travail, vous saurez qu'on a adopté une position minimaliste pour essayer de modifier aussi peu que possible.

En ce moment, les indications que j'ai c'est qu'ils considèrent qu'il faudrait peut-être que l'on fasse des modifications plus profondes. Personne ne change les intentions de rien de ce qui est dit, le sens devrait être le même mais l'idée est de préciser la rédaction pour qu'elle soit inéquivoque. Donc l'idée était de séparer la partie des statuts constitutifs et de l'aborder séparément et de discuter avec l'ALAC pour être sûrs que tout le monde soit d'accord avec les modifications que nous étions en train de discuter pour les statuts constitutifs.

Mais si vous le voyez les amendements précisent et corrigent la rédaction du premier paragraphe des statuts de l'ALAC, les modifications corrigent et précisent l'utilisation des termes « accréditer » et « certifier » qui étaient utilisés de manière interchangeable et un peu confuse dans les statuts constitutifs, étant donné l'historique et la manière dont le document avait été conçu et rédigé.

Et finalement on apporte plus de clarté par rapport aux utilisateurs individuels qui, d'après les statuts, ne pouvaient être admis qu'à la lumière d'un protocole d'accord.

Donc en fait, aucun de ces amendements aux statuts constitutifs dépend du reste du rapport et le reste du rapport ne dépend pas de cette question. Le seul lien commun entre les changements aux statuts constitutifs et au reste du rapport est que c'était deux résultats du travail de l'équipe de travail.

Donc en fait la question des amendements des statuts constitutifs pourrait être séparée sans pour autant affaiblir ou renforcer le rapport.

Mais étant donné qu'on parlait du besoin d'amender les statuts constitutifs, on a inclus la question là-dessus. L'ALAC pourrait très bien lancer le processus et commencer à se pencher sur la manière de le faire. Mais on ne pourra pas le faire sans avoir l'approbation formelle pour lancer ce processus. Les statuts constitutifs ne pourront pas être présentés aux statuts constitutifs jusqu'à ce que la version finale leur ait été présentée, jusqu'à ce qu'elle soit prête et approuvée par tout le monde.

Donc voilà la situation telle qu'elle est à l'heure actuelle.

SEUN OJEDEJI :

Merci Alan. Une autre question, les changements aux statuts constitutifs, lorsque la décision finale aura été prise, ou lorsque le travail aura été finalisé, est-ce que tout sera présenté à l'approbation des membres ?

ALAN GREENBERG : Oui, l'ALAC doit approuver formellement l'intention, parce que l'ALAC doit alors demander à ce que le conseil d'administration apporte ces changements. Au sein de l'ICANN la méthode normale de modification des statuts constitutifs est que le groupe qui entame, qui lance ces modifications, demande quelle est l'attente du processus et s'adresse au conseil pour travailler à la rédaction du statut, donc il n'est pas fréquent à l'ICANN qu'un groupe de la taille de l'ALAC ou de l'At-Large s'occupe de la rédaction des statuts constitutifs, en général c'est le bureau du conseil juridique qui s'occupe de la rédaction finale. Or, l'ALAC doit, oui, approuver l'intention, la finalité de cet amendement et l'ALAC doit approuver la rédaction finale des statuts constitutifs pour confirmer que c'était l'intention. Parce que le conseil d'administration ne pourrait pas les approuver si le groupe qui fait l'objet de cet amendement n'était pas d'accord.

Donc voilà comment ça se passe pour ce qui est de la rédaction.

SEUN OJEDEJI : Merci. Merci Alan encore une fois de nous avoir rejoints tout de suite et de ces précisions.

ALAN GREENBERG : Oui, j'ai vu sur le chat que quelqu'un me demandait : on a une date butoir à la fin de l'année, et d'ailleurs avant les vacances de Noël parce qu'il faut que le rapport soit remis au conseil d'administration sur l'état de la révision d'At-Large, voilà pourquoi qu'on essayait de faire en sorte

que ce soit remis avant, parce que c'est la question critique qu'il reste à résoudre dans le rapport final.

SEUN OJEDEJI :

Merci Alan. Donc y a-t-il d'autres mises à jour, d'autres divers, d'autres questions ?

Non ?

Dans ce cas-là, vu qu'il n'y a plus de main levée, et vu qu'il n'y a pas d'autres interventions, je vous remercie tous d'avoir participé à cet appel. Je remercie tous les membres du personnel et les interprètes et tous ceux qui ont fait de sorte que cet appel puisse se tenir.

Donc c'est notre dernier appel de l'année, je vous souhaite à tous un très joyeux Noël et une très bonne année, profitez des vacances. En général vous serez peut-être partis fêter tout cela ailleurs, mais vous serez coincés chez vous en raison de la Covid, désolé. Mais bon la santé est plus importante. Profitez de votre temps autant que possible et suivons donc les activités au Moyen-Orient, parce qu'ils seront très actifs, ils ont beaucoup de travail en cours en ce moment.

Merci, au revoir.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]